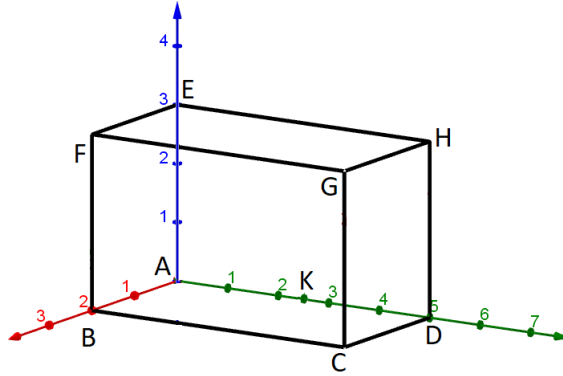


Repérage dans un parallélépipède rectangle

Définitions : Un ou peut définir un repère de l'espace. A partir des dimensions du pavé droit, on définit,, et

Exemple :



- Remarques :**
- Par convention, l'altitude est l'axe vertical et les axes des abscisses et des ordonnées se situent sur le plan horizontal.
 - Les trois axes sont en général gradués avec la même unité (le repère est dit « orthonormé » mais ce n'est pas une obligation).
 - Les coordonnées d'un point M s'écrit :

Exemple :

